



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 décembre 2022 s'est réuni le 19 décembre 2022 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, le Maire.

PRÉSENTS : Mesdames JAUNET, DEL RIO, CORMARY, CARTON
Messieurs GROSPIRON, MARVILLE, GUERDA, MORIN, BLANC

ABSENTS EXCUSÉS : Madame DIVAY (donne pouvoir à Madame CARTON)

ABSENTS : Madame BOUTOILLE

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Madame JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/ MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL ET DE LA DETR POUR LA SALLE DU LAVOIR

Madame le Maire indique que la rénovation de la salle du lavoir inclus le remplacement du sol, isolation et remplacement du plafond et pose d'un éclairage LED ainsi que des travaux de peinture.

A l'unanimité le conseil valide cette proposition.

3/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Avec 9 voix pour 1 abstention, le conseil valide le compte rendu du conseil du 28 novembre.

4/ DEMANDE SUBVENTION DETR POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DU LAVOIR, PEINTURE, SOL, ISOLATION DU PLAFOND, ECLAIRAGE LED

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à demander une subvention à la DETR.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CDG60 POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DU LAVOIR, PEINTURE, SOL, ISOLATION DU PLAFOND, ECLAIRAGE LED

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Général.



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

6/DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA MISE AUX NORMES DU SOL DE L'AIRE DE JEUX ET LE REMPLACEMENT DES JEUX

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à déposer un dossier de subvention à la DETR.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION CDG60 POUR LA MISE AUX NORMES DU SOL DE L'AIRE DE JEUX ET LE REMPLACEMENT DES JEUX

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au Conseil Général.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LA MODIFICATION DU CHAUFFAGE, RENOVATION DU SOL DE LA SALLE AMAR

Le projet de Maison médicale dans les locaux de la salle Amar prend forme, une infirmière, une sage-femme et une puéricultrice sont intéressées. Nous sommes à la recherche d'un généraliste afin de poursuivre et de faire une demande auprès de l'ARS. Il paraît donc prématuré d'engager des travaux. Madame le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

9/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA MODIFICATION DU CHAUFFAGE RENOVATION DU SOL DE LA SALLE AMAR.

Le projet de Maison médicale dans les locaux de la salle Amar prend forme. Il paraît donc prématuré d'engager des travaux. Madame le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

10/ DECISION MODIFICATIVE 3 BUDGET VILLE : FRAIS DE PERSONNEL

Madame le Maire indique que nous avons réglé sur 2022 des factures du centre de gestion de frais de personnel remplaçant de 2021. Elle propose la DM suivante : de débiter 5000€ du compte 023 Virement à la section d'investissement pour les créditer sur le compte 6218 Autre charge personnel extérieur chapitre 012.

A l'unanimité le conseil valide la DM 3.

11/ DECISION MODIFICATIVE 4 BUDGET VILLE : INTERETS D'EMPRUNT

Madame le Maire indique que le taux d'intérêt est calculé sur le taux du livret A et qu'il a augmenté. Elle propose la DM suivante : de débiter 3000€ du compte 022 Dépenses



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

imprévues fonctionnement et de les créditer sur le compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance chapitre 66.

A l'unanimité le conseil valide la DM 4.

12/ DECISION MODIFICATIVE 5 BUDGET VILLE : FRAIS DE GESTION SE60

Madame le Maire indique que les travaux d'enfouissement ont été prévu au budget en investissement mais que les frais de gestion SE60 sont à comptabiliser en fonctionnement. Elle propose la DM suivante : de débiter 20 000€ sur le compte 023 Virement section investissement et de les créditer au chapitre 6042 Achat de prestations service sauf terrain chapitre 011.

A l'unanimité, le conseil valide la DM 5.

13/ PARTICIPATION DIOCESE AU FRAIS DE CHAUFFAGE

Conformément à la loi de 1905 les frais d'électricité et de chauffage des offices religieux doivent être pris en charge par le Diocèse.

Après délibération, le conseil valide que 80% du montant de la facture annuelle soit refacturée au Diocèse.

Questions diverses :

Projet de maison de Santé : Ce projet avait été évoqué lors de la réalisation du PLU, lors d'une réunion de travail concernant la Salle Amar, Monsieur Marville a proposé d'y réaliser une maison de Santé. Le projet prend forme une infirmière, une sage-femme et une puéricultrice sont intéressées. Nous sommes à la recherche d'un généraliste afin de poursuivre et de faire une demande auprès de l'ARS.

Maison France service : Monsieur Marville indique que les personnes âgées ont des difficultés avec la digitalisation des services publics et propose que la secrétaire de Mairie les aide. Madame Jaunet indique que la Maison France service assure cette aide. Elle dispose de numéros d'appel dédiés avec la CAF, CARSAT, AMELIE, Impôts ... Le personnel a été formé pour répondre aux demandes des usagers. Elle se déplace dans l'ensemble des communes de la CCSSO et est présente 1 fois par mois Aumont.

Les usagers peuvent se rendre dans n'importe quelle commune de la CCSSO et il est aussi possible pour ceux qui ne peuvent se déplacer de les faire venir à Aumont sur RV. Mme le Maire rappelle leur numéro : 06.33.52.79.99

Communication : un projet d'un journal complet annuel que les habitants pourront conserver avec une parution en avril est à l'ordre du jour. Les informations générales y seront indiquées, il sera complété par les parutions infos dans le format actuel. Des publicités pourront être publiées ce qui permettra de le financer.



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Compte tenu des difficultés récurrentes liées à l'urbanisme un livret sera réalisé par la commission urbanisme et reprendra toutes les informations nécessaires.

Infraction urbanisme 67 rue Louis Blanchet : Madame le Maire indique que des travaux ont été réalisés sans autorisations d'urbanisme. Un courrier sera envoyé cette semaine.

Entretien trottoir : Depuis de nombreuses années ce sujet revient à l'ordre du jour. Les trottoirs sont mal entretenus et cela donne un aspect négligé à notre village. Il est proposé de faire réaliser l'entretien par la commune.

Un devis va être demandé à une société afin de réaliser cet entretien et cet entretien serait financé soit par une hausse des impôts fonciers soit par une taxe spécifique calculée au M2. L'avis du conseil municipal est très partagé à ce sujet.

Madame le Maire lève la séance à 20H30.

Le Maire,
Christel JAUNET

